

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2892

présenté par

Mme Jacquier-Laforge, M. Questel et Mme Sage

ARTICLE 50 QUATER

À l'alinéa 8, substituer au mot :

« en »,

les mots :

« engagée dans un ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.